

Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Contact



Adresses

Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)
Case postale
Boulevard de Pérolles 24
1701 Fribourg



Mail

sej-ja@fr.ch



Téléphone

026/305.15.30



Site

www.admin.fr.ch/sej



Fax



Horaires

Informations complémentaires

Statut juridique

Unité administrative de l'état de Fribourg

Langues

Français / Allemand

Rayon géographique

Canton

Buts

Le service de l'enfance et de la jeunesse est chargé de la mise en oeuvre de la politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse et de la protection de l'enfance. Selon l'article 2 de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) du 12 mai 2006, le service travaille à :

- Promouvoir des conditions favorisant un développement harmonieux des enfants et des jeunes dans le respect de l'égalité des chances ;
- Favoriser, par l'intermédiaire de l'école et des autres collectivités publiques, l'intégration sociale et politique des jeunes ;
- Coordonner et soutenir des projets intéressant les enfants et les jeunes ou conçus par eux ;
- Prévenir les situations et les facteurs

pouvant mettre en danger les enfants et les jeunes ;

- Protéger les enfants menacés dans leur intégrité physique, intellectuelle et psychique, vivant dans le milieu familial et hors de celui-ci ;

- Coordonner et favoriser, notamment par l'attribution de ressources financières, des prestations spécialisées d'aide et de soutien ambulatoires ou en milieu ouverts à l'attention des enfants, des jeunes, de leurs parents et des autres intervenants. Les tâches du SEJ, ainsi que ses objectifs, sont donc la promotion des enfants et des jeunes et la protection des enfants du canton de Fribourg.

Prestations

Le Service de l'enfance et de la jeunesse recouvre 6 secteurs :

- Le secteur de l'INTAKE qui prend en charge les tâches d'évaluation et d'enquêtes sociales, les mesures civiles de protection ainsi que les mesures de la juridiction pénale des mineurs ;
- L'INTAKE qui assume la permanence et le suivi d'enfants sans mandats et qui agit en tant que centre de coordination cantonal dans les cas d'enlèvement international d'enfants et en tant que représentant des mineurs requérants d'asile non accompagnés ;
- Le secteur des milieux d'accueils (SMA)

dont l'action est centrée sur les milieux familiaux et institutionnels qui accueillent des enfants en l'absence de leur(s) parent(s) et qui gère aussi l'application de la LSTE ;

- Le secteur administratif ;
- Le bureau de promotion des enfants et des jeunes (Bpej) qui agit en tant que centre de compétence cantonal en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- Le centre de consultation LAVI qui fournit une aide gratuite et confidentielle aux victimes selon la loi d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch